Caisse de prévoyance Ramoneur état 01.01.2021

## Règlement 2021 / Aperçu des plans Employé

		Plan LPP	Plan AVS	Plan d'épargne
Bases				
Salaire déterminant		salaire AVS	salaire AVS	salaire AVS
Salaire minimal		21'510.00	21'510.00	21'510.00
Salaire maximale		258'120.00	258'120.00	258'120.00
Montant de coordination		25'095.00 pour 100%	aucun	aucun
		salaire AVS moins montant de		
Salaire assuré		coordination	salaire AVS	salaire AVS
Salario accaro		COGRAMATION	Salaire 71VS	Salairo 711 O
Prestations				
Rente d'invalidité		40% du salaire assuré	40% du salaire assuré	40% du salaire assuré
Rente d'enfant d'invalide		8% du salaire assuré	8% du salaire assuré	8% du salaire assuré
Rente de conjoint avant la retraite		30 % du salaire assuré	30 % du salaire assuré	30 % du salaire assuré
Rente de conjoint avant la retraite		8% du salaire assuré	8% du salaire assuré	8% du salaire assuré
Capital-décès au lieu d'une rente				
Capital-deces au lieu d'une fente		avoir de vieillesse disponible	avoir de vieillesse disponible	avoir de vieillesse disponible
		x valeur capitalisée de la rente	x valeur capitalisée de la rente	x valeur capitalisée de la rente
Capital en cas de décès		avoir de vieillesse	avoir de vieillesse	avoir de vieillesse
Taux conversion jusqu'à 350'000 d'avoir de vieilles: Taux conversion dès 350'000 d'avoir de vieillesse Rente de conjoint après la retraite Rente d'enfant de retraité	se	6.80% 5.80% 60.00% 20.00%	6.80% 5.80% 60.00% 20.00%	6.80% 5.80% 60.00% 20.00%
Cotisation	Âge			
Colloation	7.90			
Cotisation risque	18 - 65 / 64	3%	3%	3%
Cotisation épargne	18 - 24	0%	0%	0%
oonsanon epargite	25 - 34	7%	6%	11%
	35 - 44	10%	8%	13%
	45 - 54			
		15%	12%	17%
	55 - 65 / 64	18%	14%	18%
Frais d'administration	18 - retraite	360.00	360.00	360.00
Possibilités d'extension:				
Epargne précoce	Le processus d'épargne peut commoncer à l'âge de 21 ans.			
Répartition des cotisations	Les cotisations peuvent être financées à raison de 40 % par l'employé et 60 % par l'employeur.			